



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 mai 2005
Français
Original: anglais

Rapport spécial du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les élections en République démocratique du Congo

1. Introduction

1. L'Accord de paix global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo que les parties congolaises ont signé le 17 décembre 2002 traçait les grandes lignes d'un processus de transition débouchant sur des élections nationales qui devaient se tenir deux années après l'entrée en fonctions du Gouvernement de transition, en juin 2003. L'Accord stipulait que cette période de transition pouvait être prolongée de deux périodes de six mois si les préparatifs techniques des élections prenaient du retard. En dépit de difficultés considérables rencontrées au cours des deux années écoulées, le Gouvernement de transition a fait des progrès non négligeables dans la réalisation des objectifs de l'Accord de paix, et l'attention du peuple congolais est désormais de plus en plus centrée sur les élections.

2. Les prochaines élections constitueront le premier scrutin national en République démocratique du Congo depuis 1965. Leur tenue pose un certain nombre de problèmes majeurs : difficulté logistique de toucher tous les électeurs dans un pays aussi vaste que l'Europe et pratiquement exempt de routes, population dépourvue de cartes d'identité et aucun recensement depuis 1984, insécurité créée par des groupes armés dans certaines régions et tensions politiques dans d'autres; et pression inhérente au grand espoir de changement qui anime la population. Le processus électoral subira également les contrecoups d'un certain nombre d'éléments essentiels du programme de transition sur lesquels les progrès se font nettement attendre, en particulier l'intégration et la réforme de l'armée et de la police, le programme législatif, l'extension de l'administration publique et la gestion des finances du pays.

3. La tenue des élections est un élément clef pour passer d'une situation de sortie de conflit à celle d'un État véritablement démocratique, unifié et stable. Il est essentiel que ces élections soient suffisamment crédibles aux yeux de l'électorat congolais et des partis politiques pour que le processus et ses résultats soient largement acceptés. Aux termes de sa résolution 1592 (2005) du 30 mars 2005, le Conseil de sécurité a demandé à toutes les parties au processus de transition en République démocratique du Congo de faire des progrès concrets en vue de la tenue des élections, ainsi que le prévoit l'Accord global et inclusif, notamment en favorisant l'adoption au plus tôt de la constitution et de la loi électorale, ainsi que

l'inscription des électeurs sur les listes électorales. On trouvera dans le présent rapport un aperçu des progrès réalisés en vue de la tenue des élections en République démocratique du Congo, en ce qui concerne notamment le cadre législatif et opérationnel, la situation politique et les conditions de sécurité. Ce rapport, établi à partir des constatations d'une mission des Nations Unies chargée d'évaluer les préparatifs électoraux qui s'est rendue dans le pays en avril 2005. Présente également les plans élaborés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour aider le peuple congolais à mener à bien un processus électoral viable et ouvert.

II. État d'avancement des préparatifs en vue de la tenue des élections

Le programme législatif

4. En dépit du retard considérable qui a été pris, des éléments importants du cadre législatif relatif à la tenue des élections ont été mis en place, notamment les lois sur la nationalité et sur l'inscription sur les listes électorales. Restent à adopter les lois relatives à l'amnistie, au référendum et aux élections. Le 13 mai, l'Assemblée nationale a adopté le texte de la Constitution pour l'après transition.

5. La nouvelle Constitution revêtira une importance capitale pour la stabilité après les élections. Le projet de constitution prévoit un État unitaire où les provinces disposeront néanmoins d'une marge non négligeable de décentralisation et d'autonomie. Il prévoit également un système semi-présidentiel où le Président serait élu au suffrage universel et direct, à la majorité absolue des voix. Le Président nommerait un premier ministre membre soit du parti qui détient la majorité au Parlement, soit d'une coalition de partis plus petits constituant une majorité. Le texte prévoit un équilibre des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le Gouvernement, qui serait responsable devant l'Assemblée nationale, déterminerait la politique de l'État, en consultation avec le Président, et la mettrait en oeuvre.

6. Tout aussi important sera le texte de la loi électorale, qui doit poser les fondements d'un processus électoral nettement conforme aux normes internationales d'honnêteté et de transparence. La loi électorale doit en particulier contenir des dispositions inclusives et justes sur l'éligibilité des candidats, des mécanismes de règlement des différends, des dispositions permettant de dissuader les auteurs potentiels d'irrégularités électorales et des garanties minimales de participation. Elle doit définir clairement les modalités de promulgation des règlements dans les domaines qu'elle ne régit pas elle-même de manière suffisamment détaillée. Considérant les contraintes de temps inhérentes à la transition, la loi devrait également prévoir une marge de manoeuvre suffisante afin que la Commission électorale indépendante puisse régler les situations qui ne sont pas expressément prévues dans la loi.

Préparatifs techniques en vue des élections

7. Avec une année entière de retard, la Commission électorale indépendante a été créée en juin 2004. Depuis, cette entité, qui est responsable de l'organisation et de la conduite des opérations électorales, a fait de son mieux pour rattraper le temps

perdu et engager les préparatifs techniques en vue des élections. Il n'en demeure pas moins que, le 28 avril 2005, le Président de la Commission a présenté à l'Assemblée nationale son rapport sur l'état d'avancement des préparatifs électoraux et, conformément à la Constitution de transition, il a officiellement demandé à l'Assemblée nationale d'approuver une prorogation de la période de transition.

8. Au cours de l'année écoulée, la Commission électorale indépendante a établi un quartier général national à Kinshasa, 11 bureaux de province et la plupart des 64 bureaux de liaison prévus, qui lui servent de relais opérationnels couvrant les 145 territoires et 21 municipalités qui constituent l'administration locale en République démocratique du Congo. La Commission a aussi effectué un travail de planification détaillée et engagé les travaux dans ses quatre domaines d'intervention les plus importants : inscription sur les listes électorales, logistique (distribution et récupération du matériel électoral et questions de personnel), sensibilisation du public et formation d'agents électoraux à court terme. S'agissant de l'inscription sur les listes électorales, un test de validation du matériel d'enregistrement a eu lieu du 25 avril au 1^{er} mai et le premier lot de machines d'enregistrement des électeurs doit arriver dans le pays début juin au plus tard.

9. Pour enregistrer les près des 28 millions d'électeurs, le plan électoral prévoit l'ouverture d'environ 9 000 centres d'enregistrement couvrant l'ensemble du territoire, l'inscription sur les listes électorales s'effectuant de manière progressive afin de tirer le meilleur parti des ressources disponibles. On s'attend à ce que l'enregistrement des électeurs commence en juin 2005, d'abord à Kinshasa et dans d'autres zones urbaines. La liste électorale définitive sera publiée une fois ce processus d'enregistrement achevé.

10. Le plan détaillé définitif de la phase du scrutin proprement dit sera établi après l'adoption de la loi électorale, qui déterminera le nombre de jours que dureront chaque scrutin et la chronologie et la hiérarchie des élections. Pour cette phase du processus, la Commission électorale indépendante envisage de diviser chaque zone d'enregistrement en trois à cinq bureaux de vote, ce qui ferait jusqu'à 40 000 bureaux de vote répartis sur quelque 10 000 sites pour le référendum et les élections nationales.

11. Selon la mission d'évaluation des Nations Unies et de l'avis de la Commission électorale indépendante, le référendum, qui serait précédé d'une période de campagne électorale et de sensibilisation, pourrait avoir lieu peu de temps après la publication de la liste électorale. Le délai qui séparera le référendum des élections nationales sera ensuite essentiellement déterminé par les contraintes opérationnelles liées à la nécessité de retirer, d'inventorier et de redéployer le matériel ayant servi au référendum et pouvant resservir, et de procéder à l'achat de nouveau matériel.

12. L'assistance internationale au processus électoral est coordonnée par l'entremise de deux instances principales qui se complètent. Le Comité technique de la Commission mixte sur les élections, coprésidé par la MONUC et la Commission électorale indépendante, est la principale instance de coordination pour tous les intervenants internationaux qui soutiennent le processus électoral. Un comité directeur, composé des représentants des donateurs au Fonds pour la Commission électorale indépendante du PNUD, a été également créé pour définir les orientations stratégiques et valider toutes les décisions importantes de décaissement.

13. En juin 2004, les donateurs ont approuvé un budget estimatif de près de 285 millions de dollars des Etats-Unis pour soutenir le processus électoral par l'intermédiaire de la Commission électorale indépendante. Le PNUD a mis en place un projet spécial d'aide à la mobilisation des ressources et à la gestion des contributions. A ce jour, près de 181 millions de dollars, sur le budget total de 285 millions de dollars, ont été promis. Cela dit, les fonds effectivement mis à disposition ne représentent que 88 millions de dollars environ, d'où un problème de trésorerie qui pourrait avoir des répercussions fâcheuses en ce qui concerne l'achat de matériel d'inscription sur les listes électorales. Sur les 20 millions de dollars que le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est engagé à verser, les décaissements effectifs ne représentent jusqu'ici que 2 millions de dollars.

14. Le coût élevé de l'organisation des élections en République démocratique du Congo s'explique essentiellement par la superficie du pays et sa pauvreté en infrastructures. Les travaux de la Commission électorale indépendante pâtissent de ce problème, et des difficultés relevées plus haut, à tous les niveaux. Si les bureaux provinciaux de la Commission peuvent être considérés comme étant dans l'ensemble opérationnels, leur activité a été entravée par le piètre état des locaux et le manque de matériel de bureau de base. Certains matériels de bureau devraient être fournis incessamment mais la mise en place des 64 bureaux de liaison n'est toujours pas achevée, faute de pouvoir trouver des locaux convenables et, dans quelques cas, faute de coopération de la part des autorités locales. Le retard pris dans la création des bureaux de liaison a eu pour résultat que des responsables nationaux de la Commission électorale indépendante ont dû intervenir directement, avec le soutien des agents électoraux de la MONUC sur le terrain, dans l'identification des centres où se fera l'enregistrement des électeurs.

15. Le budget prévu pour les élections couvre certes les coûts du transport des équipements et du matériel jusqu'en République démocratique du Congo, et celui du transport de surface depuis les 145 territoires et 21 municipalités jusqu'aux bureaux d'enregistrement et de vote, mais il ne couvre pas le coût du transport en gros du matériel électoral depuis Kinshasa jusqu'aux territoires et grandes villes. Étant donné la superficie du pays et le manque de routes, il faudra prévoir pour cela une combinaison de moyens de transport aérien et fluvial, qui ne sont pas disponibles sur place. La Commission électorale indépendante a donc demandé à la MONUC de se charger de cette opération. Pour réaliser des économies d'échelle, il est essentiel à cet égard que la planification et l'exécution des opérations logistiques soient étroitement coordonnées entre la Commission, la MONUC et le PNUD.

Scène politique

16. À ce jour, plusieurs centaines de partis politiques ont demandé à être enregistrés pour participer à la campagne électorale, comme l'exige la loi sur l'organisation et le fonctionnement des partis politiques promulguée le 15 mars 2004. Les quatre principaux partis politiques, dont trois font partie du Gouvernement de transition, sont le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD); le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma); le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) ainsi que l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS). Outre ces quatre grandes formations politiques, on estime qu'une vingtaine d'autres partis disposent d'une base électorale conséquente.

17. Certes, compte tenu de son histoire, la République démocratique du Congo n'est pas habituée aux débats politiques pacifiques mais la crédibilité des élections exige une campagne libre et honnête, et la possibilité pour la population de se faire enregistrer et de voter en sécurité et à l'abri des intimidations. Il est à craindre que les tensions suscitées pendant la période électorale n'entraînent un regain des violations des droits civils et politiques. La MONUC a déjà enregistré, preuves à l'appui, des violations de la liberté de la presse et de la liberté d'association et d'expression, et constaté des cas d'arrestation et de harcèlement d'hommes politiques ou de sympathisants de partis politiques.

18. Il convient de noter que les composantes actuelles du Gouvernement de transition participeront au processus électoral en tant que partis politiques. Il faudra que, dans ce double rôle de membres du Gouvernement de transition et de candidats aux élections, les candidats de ces composantes prennent des mesures propres à assurer que le processus électoral soit libre et honnête pour toutes les parties concernées, et que la population le perçoive comme tel. Des avancées ont certes été enregistrées en ce qui concerne l'unification du pays et l'intégration des forces de sécurité, mais l'on peut craindre que des membres du Gouvernement de transition, à tous les niveaux, tentent d'user de leur influence, par le biais de l'armée, de la police, des médias ou des finances publiques, pour manipuler le processus électoral.

19. La phase de régression dans laquelle l'économie congolaise se trouve depuis septembre 2004 ne manque pas non plus d'être particulièrement inquiétante, aussi bien pour la bonne gestion économique du pays que par rapport à la période électorale qui s'annonce. Les principaux donateurs ont fait état de signes croissants de mauvaise gestion financière, de corruption et de manque de transparence dans la collecte des recettes et dans les dépenses publiques. On a pu relever que ces tendances pourraient être liées à la manipulation des recettes par des fonctionnaires qui s'attendent à ne pas retrouver leur place dans l'administration après les élections, ainsi que par ceux qui veulent influencer sur le déroulement de la campagne. Les donateurs ont exprimé leurs préoccupations devant le fait qu'alors qu'ils financent la moitié du budget national, le Gouvernement n'assure toujours pas les services de base, y compris le paiement des salaires des fonctionnaires. Le risque qu'avec la dépréciation du franc congolais et l'accélération de l'inflation, la frustration de la population congolaise, notamment celle de soldats et de policiers mal payés, puisse facilement être manipulée par d'éventuels « saboteurs » du processus, est un sujet de grave préoccupation.

Contexte sécuritaire

20. Un certain nombre de menaces planent sur la sécurité du processus électoral. Un motif majeur de préoccupation tient au fait que, dans un climat d'insécurité et d'illégalité générales, des groupes armés continuent d'exister dont les allégeances et les intentions sont incertaines, et ce, en particulier, dans l'Ituri, le Nord et le Sud Kivu, le Katanga central et septentrional et, dans une moindre mesure, le Maniema. Les activités de « saboteurs » des élections et du processus de paix, qui risquent de

manipuler ces groupes armés, pourraient peser lourdement sur le climat dans lequel les élections se tiendront, notamment en retardant ou en désorganisant les préparatifs. Ces groupes pourraient aussi constituer une menace pour le déploiement du personnel électoral national et international, et pour l'accès de la population aux bureaux d'enregistrement et de vote.

21. Conjugés au déploiement d'unités militaires nationales intégrées, les déploiements d'unités militaires de la MONUC dans l'Ituri et les Kivus aideront à maintenir une présence sécurisante dans l'ensemble de ces zones tout au long du processus électoral. On s'est néanmoins inquiété du risque que la sécurité ne soit pas assurée pour les élections dans le nord et le centre du Katanga, où l'administration est en grande partie absente et où les forces armées de la République démocratique du Congo n'ont pas encore fait la preuve de leur aptitude à régler les problèmes de sécurité liés à la présence de groupes Maï Maï dans ces régions. De ce fait, le succès du processus électoral sera étroitement lié au progrès de l'insertion de ces groupes dans les processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et de réforme du secteur de la sécurité, en particulier leur intégration dans l'armée. Par ailleurs, une armée nationale dotée d'une hiérarchie solide, qui contrôle des soldats enregistrés, payés, équipés et soutenus, pourrait constituer un facteur dissuasif supplémentaire contre les contestations par la violence du processus électoral et renforcer la sécurité aux frontières. À cet égard, si le Gouvernement ne se penche pas d'urgence sur la question de l'intégration des Maï Maï du Katanga, le risque est grand que la participation électorale ne soit pas suffisante dans cette région.

22. Une deuxième catégorie de menaces sur le plan de la sécurité a trait au maintien de l'ordre public et, en particulier, aux tensions entre partis politiques dans les centres les plus peuplés, tels que Kinshasa, Mbuji Mayi, Lubumbashi et, dans une moindre mesure, Kisangani. Il est à craindre que les partis politiques dominants dans ces zones et les autorités locales, si elles sont opposées aux grands partis politiques locaux — n'entravent les activités des partis plus petits, notamment en manipulant les forces de police locale, des groupes armés ou des enfants des rues, en suscitant des désordres et en menaçant directement des personnalités politiques. Les partis politiques concurrents, en particulier ceux qui représentent des groupes minoritaires, risquent de protester vigoureusement et de manifester contre tout ce qu'ils pourraient considérer comme de la manipulation ou de l'abus de pouvoir de la part des agents des autorités locales.

23. Une préoccupation connexe a trait à la question de savoir dans quelle mesure les tensions qui persistent entre groupes ethniques pourraient peser sur la dynamique politique locale dans certaines régions. Le retour prévu du Rwanda et du Burundi de réfugiés Banyamulenge, dont le nombre pourrait atteindre 8 000 et qui avaient fui les violences de la crise de Bukavu de juin 2004, et le retour du Rwanda dans le Nord-Kivu de près de 40 000 réfugiés Banyarwanda, pourraient créer des risques considérables sur le plan de la sécurité pendant les phases tant d'enregistrement que de vote du processus électoral.

24. Dans le même ordre d'idées, dans le district d'Ituri de la province orientale, alors même que le désarmement et l'insertion dans les communautés ont été menés à bien, les tensions risquent de prendre de l'ampleur pendant la période électorale entre les communautés géographiquement entremêlées des Hema et des Lendu, notamment dans les territoires de Djugu et d'Irumu. Un regain de tension ethnique au cours du processus électoral est également à craindre dans des zones du Katanga méridional, en particulier dans les villes de Lubumbashi, Kolwezi et Likasi. Ces villes, qui représentent 27 % du nombre estimatif total d'électeurs dans la province, sont coutumières des violences à motivation ethnique perpétrées par des Katangais autochtones contre des Congolais originaires d'autres provinces.

III. Appui de la MONUC à la tenue des élections

25. Le processus de paix en République démocratique du Congo entre dans une nouvelle phase avec la tenue prochaine d'élections. La communauté internationale peut certes fournir une aide, mais c'est en fait au Gouvernement et au peuple congolais qu'il appartient de prendre en main le processus électoral. Le Gouvernement de transition doit résoudre certains grands problèmes pour que le scrutin puisse se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité et de crédibilité. Il s'agira avant tout de fournir un soutien financier et logistique aux opérations électorales, de créer les conditions de sécurité voulues en s'attachant davantage à assurer les mesures et les ressources requises pour l'intégration des militaires et de la police, de mettre en place un système transparent de contrôle financier du recouvrement et de l'emploi des recettes et de veiller à ce qu'aucun acte d'intimidation ne se produise lors de la campagne et du scrutin.

26. Durant la phase électorale du processus de transition, la MONUC aura pour principal objectif d'aider à ce que les conditions soient réunies pour permettre au gouvernement nouvellement élu de gérer le pays dans la stabilité. La Mission devra donc avant tout aider le peuple congolais à mettre en place un dispositif gouvernemental viable après la transition, à surmonter les obstacles liés à l'organisation et à la tenue des élections et à faire en sorte que le climat politique et la sécurité soient propices à la tenue d'élections crédibles.

27. Toutefois, en raison de l'étendue du pays, la MONUC ne pourra pas déployer partout son personnel civil, militaire et policier. Elle concentrera ses efforts sur le plan civil et politique au niveau national et sur les principales agglomérations au niveau provincial, en effectuant des déploiements et des missions temporaires dans les zones moins peuplées. La police de la MONUC axera son activité sur le renforcement des capacités, en particulier dans les régions instables, où les efforts continueront de porter surtout sur le dialogue politique et le règlement des problèmes. De même, les déploiements de soldats de la MONUC et le travail politique de la Mission se concentreront sur la menace militaire créée par les groupes armés incontrôlés.

Processus législatif

28. Aux termes de son mandat — comme on l'a noté plus haut — la MONUC coordonne, par l'entremise de la Commission mixte sur les lois essentielles et du Comité international d'accompagnement de la transition, l'appui technique et politique international destiné à étayer les efforts de ses interlocuteurs congolais en vue d'élaborer une constitution viable pour la période postérieure à la transition. Un soutien analogue sera accordé pour la loi électorale.

29. Une autre question liée au domaine législatif concerne la déposition éventuelle de plaintes et de contestations durant le processus électoral, en particulier après le vote. La loi électorale devrait prévoir un mécanisme juridictionnel faisant appel aux tribunaux congolais ou à la création d'un tribunal électoral spécial. Après des années de conflit et d'activités factieuses, l'appareil judiciaire congolais demeure fragile. Par conséquent, et quel que soit le dispositif choisi, un appui au renforcement des capacités sera nécessaire pour aider à former les juges en matière de législation électorale. De plus, au cas où les juridictions congolaises seraient saisies de contestations majeures dans un climat politique particulièrement lourd, il pourrait être envisagé de créer un groupe indépendant d'experts électoraux, y compris des personnalités de réputation internationale, qui seraient appelés à examiner les plaintes. Ce groupe devrait être indépendant de la MONUC en raison de l'appui apporté par celle-ci aux élections, mais j'ai demandé à mon Représentant spécial d'étudier cette question en temps opportun avec le Gouvernement de transition et le Comité international d'accompagnement de la transition.

Opérations électorales

30. La Division de l'assistance électorale de la MONUC comprend une petite équipe qui fournit au jour le jour des conseils et une assistance technique à la Commission électorale indépendante au niveau national, ainsi que des avis en matière de stratégies et de coordination aux donateurs internationaux appuyant les opérations électorales. La Division dispose de 15 antennes locales, dont 13 sont pleinement opérationnelles (les deux autres étant situées à Kikwit et à Bandundu). Ces antennes fournissent une assistance technique aux bureaux provinciaux et organes de liaison de la Commission et ont dans une large mesure assurée l'intérim étant donné la mise en place tardive des structures locales. D'une manière générale, chaque province dispose d'un bureau local, mais des antennes ont été créées dans certaines régions compte tenu de leur superficie, de leur population et de la complexité de leur situation politique.

31. La structure de la composante électorale de la MONUC a été initialement proposée avant la création de la Commission et de ses antennes opérationnelles et même bien avant la promulgation de la loi électorale. Me fondant sur une évaluation récente des besoins, j'ai l'intention de créer six autres antennes et de fournir à l'équipe du quartier général un renfort minimum. Les antennes

supplémentaires permettront au personnel de la MONUC d'être plus près des structures opérationnelles de la Commission sur le terrain et de renforcer ses capacités d'assistance technique. Elles amélioreront aussi la collecte d'informations dans les zones d'accès difficile. De même, le renforcement de l'équipe du quartier général améliorera le niveau et l'ampleur du soutien à la capacité de planification de la Commission au niveau central et donnera de l'impulsion aux activités de renforcement des capacités et à la stratégie électorale de la MONUC. Cet appui devrait aussi permettre à la République démocratique du Congo d'instaurer un mécanisme électoral capable de mener à l'avenir des opérations dans ce domaine sans trop dépendre de conseillers internationaux.

Climat politique

32. Outre les aspects législatifs et opérationnels des élections, il sera essentiel pour asseoir la crédibilité du processus de créer un climat politique propice aux activités pacifiques des partis politiques et à la participation populaire. Les dirigeants congolais, la MONUC et les partenaires internationaux font porter leurs efforts sur plusieurs questions fondamentales à cet égard, y compris un code de conduite, afin d'assurer l'utilisation transparente des ressources de l'Etat et d'élargir l'espace politique.

33. Lors d'un séminaire tenu en mars 2005 à l'intention des partis politiques, la Commission a présenté un projet de code de conduite pour l'ensemble du processus électoral. Toutes les parties présentes ont adopté le projet par consensus, qui est maintenant en cours de mise au point finale en vue de sa signature par les participants. De plus, il faudrait exhorter les dirigeants congolais à s'engager formellement et publiquement, au nom de leurs partis politiques et de leurs partisans respectifs, à accepter les résultats du scrutin et à condamner tout acte de violence, d'intimidation ou de corruption durant le processus. La communauté internationale devrait faire un usage robuste des moyens politiques dont elle dispose pour veiller à ce que ces engagements soient honorés.

34. Il faudra aussi tenir compte des détournements croissants et de plus en plus notoires des ressources de l'Etat, y compris la soustraction des fonds destinés à la solde des militaires et des policiers. A l'approche des élections, les fonds publics risquent également d'être détournés pour financer les activités des partis politiques. Pour renforcer la confiance du public dans le processus de transition, certains États Membres ont suggéré de créer un mécanisme regroupant des fonctionnaires congolais et les donateurs internationaux afin d'appuyer la gestion transparente des ressources publiques, y compris les revenus du secteur minier. J'approuve vivement cette idée. Un mécanisme de ce genre, qui pourrait s'appeler Groupe des amis de la bonne gouvernance, pourrait inclure notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. J'ai demandé à mon Représentant spécial d'étudier plus avant cette suggestion avec ses interlocuteurs congolais et avec les donateurs.

35. Les mesures décrites plus haut contribueraient à renforcer la confiance dans le processus électoral, mais il faut entreprendre des efforts supplémentaires pour

aider les partis politiques et l'électorat à comprendre le processus et renforcer la participation populaire. Aux termes de son mandat, la MONUC, grâce à ses capacités, dans les domaines des affaires politiques, des droits de l'homme, de la police civile, de l'état de droit et de la parité, peut jouer un rôle important en vue de contrôler le climat général des élections et de protéger les droits des électeurs et des partis politiques.

36. À l'aide des antennes de la Mission, le personnel de la MONUC collaborera avec les autorités locales, les partis politiques et la société civile afin de collecter des informations sur le processus, d'en assurer le suivi et d'appeler l'attention des autorités sur les violations des règlements régissant les opérations électorales. La MONUC s'emploiera aussi à atteindre les zones d'accès difficile en organisant des visites d'équipes combinées regroupant, aux côtés des partenaires congolais, ses spécialistes des questions électorales, politiques et des droits de l'homme et autres domaines.

37. Outre sa fonction de surveillance générale, la MONUC, conjointement avec les organismes intéressés des Nations Unies, collaborera avec ses partenaires locaux afin de prévenir les tensions et de renforcer la confiance dans le processus électoral en éduquant le public en ce qui concerne les droits civiques et les libertés publiques ainsi que les questions relatives aux élections et aux enfants. La MONUC convoquera des tables rondes, des ateliers et des séminaires regroupant un grand nombre d'acteurs participant au processus électoral, notamment les partis, les autorités administratives, judiciaires et militaires et les organisations non gouvernementales. Ces réunions auront pour objet d'examiner des moyens concrets permettant d'assurer le respect des réformes démocratiques et des droits de l'homme durant la période électorale et au-delà.

38. En même temps, la MONUC devra avoir accès aux lieux de détention au cas où des personnes seraient arrêtées durant les manifestations politiques, afin de veiller à ce que ces arrestations n'aient pas des motifs politiques. Il convient de rappeler qu'après les manifestations de janvier 2005, qui ont entraîné la mort de plusieurs manifestants et de nombreuses arrestations, les spécialistes des droits de l'homme de la MONUC n'ont pas eu accès aux détenus.

39. Les moyens d'information de la MONUC auront aussi une importance capitale pour veiller à ce que le processus électoral soit bien compris par la population et par tous les partis politiques. Les droits et les responsabilités de l'électorat et des partis devront être précisés en termes clairs par la Commission électorale indépendante, les autorités et la MONUC. Il faudra disposer à cet effet d'une stratégie efficace en matière d'information. La MONUC renforce son programme d'information afin de tenir le public au courant du déroulement prévu de chaque étape du processus et d'assurer une éducation civique pour permettre aux électeurs de participer au scrutin en toute connaissance de cause.

40. La stratégie de la MONUC en matière d'information fera appel aux services de

son porte-parole, à Radio Okapi, à des publications spéciales, à la mobilisation des communautés et à l'Internet pour sensibiliser les électeurs dans un nombre maximum d'endroits, pour mener une campagne dynamique d'éducation civique et de mobilisation des électeurs, pour identifier et dénoncer les violations des droits de l'homme, les infractions finales et les actes d'intimidation, pour plaider en faveur de l'amélioration de la sécurité nationale, de l'accès humanitaire et de la tolérance politique, et pour appeler l'attention sur l'évolution du processus électoral au fur et à mesure qu'il se déroule. La stratégie de la MONUC, outre sa fonction d'information proprement dite, jouera un rôle important en vue de promouvoir dans le contexte des élections un climat politique de liberté et d'impartialité.

41. Les aspects complexes et interdépendants du processus électoral sur les plans opérationnel, politique et sécuritaire exigeront une réelle coordination des composantes de la MONUC. Au niveau local, le chef de chaque antenne de la MONUC rassemblera le personnel électoral et les autres agents, ainsi que les responsables de la sécurité et, le cas échéant, le personnel militaire et de police, afin de faire en sorte que les activités de la MONUC se renforcent mutuellement et tiennent dûment compte de la sécurité en général et de celle du personnel en particulier. Au quartier général de la MONUC, la Cellule d'analyse conjointe analysera les rapports intégrés en provenance des antennes locales et suivra l'évolution des tendances, des préoccupations et des perspectives dans l'ensemble du pays, en mettant tout particulièrement l'accent sur le climat politique et la planification électorale sur le terrain. Mon Représentant spécial adjoint ou une personne désignée par lui présidera un groupe de coordination pour les élections qui se fondera sur les analyses de la Cellule et aux ressources du Centre d'opération civilo-militaire pour définir des plans et des tâches intégrées concernant l'appui de la MONUC et son soutien logistique aux efforts déployés pour créer un climat politique et de sécurité favorable à la tenue d'élections.

Sécurité

42. Comme il est noté plus haut, la réforme du secteur de la sécurité devra progresser considérablement et rapidement durant la période préélectorale afin que le climat général soit propice à la campagne, à l'inscription des électeurs et au scrutin. Les principaux obstacles rencontrés à ce jour concernent l'insuffisance grave de fonds pour le processus de brassage, le non-versement de la solde des militaires et des policiers et le manque de matériel de base et de soutien logistique pour que les brigades intégrées et les forces de police puissent exercer leurs fonctions. L'Union européenne a décidé de dégager, par l'entremise du PNUD, un montant de 6 millions d'euros pour le soutien logistique et les activités de formation dans le domaine du brassage. La MONUC aidera à gérer ces fonds sur le terrain. Le Gouvernement néerlandais, qui versera une aide par l'intermédiaire du Gouvernement sud-africain, a annoncé une aide de 5 millions d'euros pour l'appui aux centres de brassage. Il convient de se féliciter de cette assistance mais il faut aussi noter que d'autres mesures doivent être prises d'urgence par le Gouvernement de transition et les donateurs pour faire en sorte que la réforme du secteur de la sécurité avance sur un terrain solide.

43. Comme on l'a déjà noté, la poursuite des activités de groupes armés incontrôlés

ou des tensions politiques dans plusieurs localités pourrait compromettre la sécurité du processus électoral. Il est essentiel, pour régler ce problème, que les dirigeants congolais prennent des mesures rapides et décisives afin d'assurer la sécurité dans ces régions. Il est également capital que d'autres partenaires internationaux, ainsi que la MONUC lorsque cela est possible, aident à former et à équiper la police nationale et les forces armées afin qu'elles puissent jouer le rôle qui leur revient dans le domaine de la sécurité. Néanmoins, étant donné la situation actuelle des militaires et des policiers congolais, je pense que des déploiements supplémentaires des forces militaires et de police de la MONUC seront nécessaires pour aider à sécuriser les élections dans certaines régions clés du pays – les militaires des Nations Unies s'occupant des groupes armés et la police des troubles civils – en particulier dans certaines régions du Katanga et dans des villes où la situation est incertaine telles que Mbuji Mayi.

44. L'effectif militaire actuel de la MONUC, qui est d'environ 16 700 soldats, est entièrement prêt à accomplir les tâches opérationnelles que lui a confiées le Conseil de sécurité en Ituri, dans le Nord et le Sud-Kivu et à Kinshasa. L'instabilité se poursuivant dans certaines de ces régions, il ne semble pas que la MONUC aura la capacité de redéployer ses effectifs afin d'aider à assurer la sécurité voulue pour les élections dans le nord et le centre du Katanga, ni de fournir des moyens d'extraction pour le personnel électoral et autre des Nations Unies dans les régions politiquement tendues du sud du Katanga et de Mbuji Mayi. Il est donc proposé que ces tâches essentielles soient confiées à une brigade supplémentaire comprenant trois bataillons.

45. La brigade se composerait d'un quartier général de 150 personnes et de trois bataillons d'infanterie (chacun de 850 personnes). Elle aurait pour tâche principale de faire face à la menace des Maï Maï dans le nord et le centre du Katanga et exercerait les fonctions suivantes : aider par sa présence et ses patrouilles à assurer le climat de sécurité nécessaire pour les élections; surveiller les Maï Maï et les encourager à se joindre au processus de brassage; contrôler l'embargo sur les armes à l'aéroport et dans les ports du lac Tanganyika (Moba); empêcher les éléments armés de quitter le Sud-Kivu pour se rendre au Katanga; protéger la MONUC et les autres personnels des Nations Unies, y compris le personnel électoral à Kalemie, Kabalo, Moba, Kamina, Kapanga et Bukama; assurer l'extraction du personnel de la MONUC et des Nations Unies situé dans le sud du Katanga et dans les Kasai; protéger les installations de la MONUC au Katanga; et assurer la liaison avec les forces armées déployées dans la région. Les règles d'engagement de la brigade seraient les mêmes que celles des soldats des Nations Unies dans l'est du pays.

46. La brigade disposerait d'une unité d'hélicoptères de manoeuvre de 6 appareils, y compris 3 hélicoptères capables de voler de nuit (140 personnes), 2 hélicoptères d'observation (30 personnes) et l'hôpital de niveau 2 (45 personnes), ainsi que d'une compagnie du génie (175 soldats). L'effectif de la brigade serait de 3 090 personnes, et les éléments d'appui et le personnel du quartier général de la brigade proviendraient de l'effectif actuellement autorisé de la MONUC. Par conséquent, 2 590 soldats supplémentaires seraient nécessaires au total. L'effectif autorisé de la MONUC passerait ainsi de 16 700 à 19 290 soldats.

46. La brigade du Katanga devrait être déployée à titre temporaire et être opérationnelle d'ici au mois d'octobre 2005 au plus tard. Une fois que le processus électoral sera terminé, une évaluation immédiate sera entreprise afin de déterminer si l'effectif de la brigade doit être réduit ou rapatrié.

Police de la MONUC

47. La direction intégrée de la Police nationale a été mise en place à l'échelon de l'administration centrale et provinciale, mais une pénurie chronique de matériel, de moyens logistiques et d'activités de formation, jointe à l'absence de dossiers du personnel, a gravement compromis le développement institutionnel de la police. Dans la période récente, l'assistance fournie par la MONUC à la police a privilégié un programme de formation de formateurs, et le nombre de moniteurs de la police nationale ainsi formés par la Mission est de 446. Cependant, les difficultés rencontrées par les structures administratives, logistiques et opérationnelles de la police nationale ont compromis l'effet « multiplicateur » initialement attendu de ce mode d'approche.

48. Dans le même temps, d'autres membres de la communauté internationale ont fait de gros efforts pour appuyer le développement de la police nationale. L'Union européenne a formé une unité de police intégrée; les Gouvernements angolais et français appuient la formation de la Police d'intervention rapide, et le Gouvernement sud-africain a appuyé la formation de formateurs pour les services de renseignement de la police. Le Gouvernement japonais a indiqué qu'il envisageait de dispenser à la police une formation sur la protection des hautes personnalités, le renseignement et la lutte contre la prolifération des armes légères, tout en s'associant aux efforts entrepris pour la démocratisation générale de la police, tandis que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord fournit des services d'experts pour la mise en place d'un réseau de communication destiné à la police. Le Gouvernement norvégien a fourni une aide financière pour la formation de la police.

49. En plus de ses activités de formation, la police de la MONUC a été déployée, conformément à un plan stratégique, dans 12 localités de la République démocratique du Congo pour y exercer des activités de conseil. Le Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et de la sécurité, appuyé par la Commission mixte chargée de la réforme du secteur de la sécurité, qui comprend des représentants du Gouvernement congolais, de la MONUC et des partenaires bilatéraux et multilatéraux, a élaboré un plan indiquant les ressources financières, logistiques et humaines nécessaires pour mettre la police nationale en mesure d'assurer la sécurité au cours du processus électoral. Environ 9 000 fonctionnaires de police seraient formés aux missions de maintien de l'ordre et aux opérations antiémeutes et 18 500 autres fonctionnaires aux missions de protection des centres d'inscription sur les listes électorales et des bureaux de vote. Le plan prévoit également la mise en place d'un service de renseignement et d'alerte rapide. Jusqu'à présent, la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Union européenne se sont engagés à verser à un fonds d'affectation spéciale géré par le PNUD environ 20 millions de dollars pour financer un budget prévu de 40 millions de dollars.

50. À partir des recommandations de la Commission mixte chargée de la réforme du secteur de la sécurité, la MONUC et le Département des opérations de maintien de la paix ont élaboré un nouveau concept des opérations qui permettrait de répondre à la nécessité immédiate de renforcer le rôle de la police nationale dans le processus électoral, tout en facilitant dans une optique de long terme son développement en tant qu'institution et le renforcement de ses capacités. Il faudra pour cela agir dans deux directions : déployer auprès des inspecteurs généraux et provinciaux de hauts fonctionnaires de la MONUC qui donneraient des conseils sur la planification et la gestion des opérations, et renforcer en même temps les capacités « de bas en haut ». A cet égard, il faudra procéder d'urgence à l'enregistrement et à la certification de la police nationale, conditions indispensables avant que des mesures puissent être prises pour renforcer l'efficacité de la police congolaise et le contrôle de ses responsabilités.

51. Un programme de formation et de mise au courant a déjà été élaboré à l'intention des 18 500 agents de la police nationale qui assureront la sécurité des centres d'inscription sur les listes électorales et des bureaux de vote. Les moniteurs de la police nationale, dont l'action est coordonnée avec celle de la Commission électorale indépendante, seront chargés de cette formation, sous l'égide du personnel de police de la MONUC. Dans le même temps, il est recommandé que la MONUC fournisse un soutien immédiat pour la constitution d'unités antiémeutes de la police nationale, plus particulièrement dans les régions qui présentent les plus grands risques de désordre pendant la période électorale, c'est-à-dire les régions de Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Mbuji-Mayi, Kanaga, Bukavu, Kolwezi, Likasi et Uvira. La formation portera notamment sur les opérations antiémeutes, ainsi que sur les systèmes d'alerte rapide, le règlement des conflits et les tactiques non létales.

52. Les activités de la police de la MONUC devront être étroitement coordonnées avec les donateurs dont l'appui sera nécessaire pour équiper la police nationale. Il importe de mieux coordonner l'aide fournie à la police par les donateurs internationaux afin de limiter le risque de chevauchements et de mieux adapter l'aide aux priorités de la police nationale. La police de la MONUC a donc l'intention d'encourager la constitution d'un groupe de travail chargé de la coordination entre les partenaires internationaux, qui participent actuellement au renforcement de la police nationale ou ont exprimé l'intention de le faire.

53. Dans sa résolution 1493 (2003), le Conseil de sécurité a prévu pour la MONUC un effectif total autorisé de 134 fonctionnaires pour la police de la MONUC. Dans sa résolution 1565 (2004), le Conseil a autorisé le Secrétaire général à augmenter les effectifs de la MONUC de 5 900 personnes, y compris 341 membres de la police civile. Une unité de police formée de la MONUC (125 personnes) est actuellement en cours de déploiement, et 175 fonctionnaires de police sont sur place.

54. Il est prévu que les unités de police formées de la MONUC et les unités antiémeutes de la police nationale mettront en place un mécanisme qui leur

permettra d'effectuer des missions et d'organiser des sessions de formation communes. En cas de confrontation ouverte avec une foule, la police de la MONUC encouragerait la police nationale à se concentrer sur la protection des sites les plus exposés (y compris les installations de l'ONU) et aiderait également à coordonner les réactions de la police. De plus, la police de la MONUC suivrait avec attention les opérations de la police nationale pour s'assurer que l'emploi de la force est proportionné à la menace, conformément aux méthodes antiémeutes acceptées au niveau international dont les principaux éléments sont la négociation, le règlement des conflits et les tactiques non létales. Cette stratégie améliorerait considérablement le niveau de sécurité en cas de manifestation et permettrait d'éviter que d'éventuelles manifestations dégénèrent et tournent à l'émeute.

55. Pour que la MONUC puisse mettre en oeuvre le concept opérationnel décrit ci-dessus, il faut prévoir cinq unités complémentaires de police formées comprenant chacune 125 fonctionnaires de police (625), placées sous le commandement du commissaire chargé de la police, ce qui porte l'effectif total à environ 750 fonctionnaires de police formés. Les fonctions des unités de police formées et des militaires de la MONUC seront complémentaires et coordonnées aux niveaux stratégique, tactique et opérationnel. Les unités de police formées seront déployées comme suit : deux à Kinshasa, une à Kisangani, une à Mbuji-Mayi, une à Lubumbashi et une à Bukavu.

56. Dans le même temps, 216 policiers supplémentaires, en plus des 175 membres de la MONUC actuellement déployés, seront nécessaires pour permettre à la Mission de détacher des conseillers auprès des autorités nationales et provinciales et d'appuyer pleinement la mise en oeuvre du plan de sécurité établi par le Gouvernement en vue des élections, y compris le programme de formation des 18 500 officiers de la police nationale. Ces 391 fonctionnaires de police seront déployés comme suit : 25 fonctionnaires chargés de conseiller et d'aider la police nationale à mettre en oeuvre le plan de sécurité en vue des élections; 12 équipes mobiles de formation composées de 5 officiers de police de la MONUC et de fonctionnaires de police congolais déjà formés, qui dispenseront à la police congolaise une formation aux missions destinées à assurer la sécurité au cours des élections; 230 fonctionnaires déployés pour des missions de consultation dans 20 localités stratégiques réparties dans l'ensemble du pays, y compris 30 fonctionnaires qui travailleront aux côtés des inspecteurs généraux et provinciaux de la police nationale, et 200 qui appuieront des activités de police essentielles dans des domaines comme les enquêtes, la police de proximité, les droits de l'homme, la circulation et les normes professionnelles. Le personnel du quartier général de la police de la MONUC comprendra 30 fonctionnaires, y compris 4 personnes chargées en permanence de la coordination entre les donateurs, et 46 fonctionnaires procéderont à l'enregistrement du personnel de la police nationale, en commençant par l'enregistrement de ceux qui recevront une formation en vue du processus électoral.

Appui logistique attendu de la MONUC pour les élections

57. La MONUC a procédé à une analyse approfondie des ressources nécessaires pour donner suite à la demande d'aide de la Commission électorale indépendante, mentionnée au paragraphe 15 ci-dessus, concernant le transport du matériel électoral à partir de Kinshasa à destination des 145 territoires et les 21 villes. A cet égard, il convient de noter que la flotte d'aéronefs dont la Mission dispose actuellement est déjà pleinement utilisée. Pour assurer les opérations de transport comme l'a demandé la Commission électorale indépendante, des moyens de transport aérien supplémentaires seront nécessaires, y compris 3 avions IL-76, 6 avions C-130, 11 hélicoptères de moyenne capacité et 2 hélicoptères Mi-26. La livraison de ce matériel nécessitera le déploiement d'environ 400 Volontaires des Nations Unies et de personnel national dans les 166 localités.

58. Les aéronefs complémentaires permettraient également de fournir l'appui nécessaire pour le déploiement et l'approvisionnement de la Brigade du Katanga. Étant donné que la plupart des sites se trouvent dans des zones où il n'y a pas actuellement de présence permanente de la MONUC, une infrastructure logistique renforcée et du matériel de transport terrestre supplémentaires seront nécessaires dans ces secteurs. Lorsque les opérations d'appui au processus électoral seront achevées, le Département des opérations de maintien de la paix procédera à un inventaire général du matériel de transport existant et les ajustements nécessaires seront faits s'agissant du parc de matériel de la Mission.

IV. Aspects financiers

59. L'Assemblée générale, par ses résolutions 58/259 B du 18 juin 2004 et 59/285 du 13 avril 2005, a ouvert pour la MONUC un crédit d'un montant total de 954 766 100 dollars pour l'exercice financier allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

60. Au 30 avril 2005, les contributions mises en recouvrement et non acquittées au compte spécial de la MONUC s'élevaient à 459,3 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le total des contributions mises en recouvrement et non acquittées s'élevait à cette date à 2 218 800 dollars.

61. J'informerai le Conseil, dans un additif au présent rapport qui sera distribué prochainement, des incidences financières de l'appui envisagé de la MONUC pour la tenue des élections dans la République démocratique du Congo.

62. Depuis sa création en octobre 1999, le Fonds spécial d'appui au processus de paix dans la République démocratique du Congo a reçu des contributions volontaires s'élevant à 1,4 million de dollars, et le montant des dépenses est à ce jour de 900 000 dollars. Comme indiqué dans mon précédent rapport (voir S/2005/167, par. 70), avec la désignation de l'Administration du district d'Ituri par le Gouvernement de transition, le Fonds d'affectation spéciale d'appui à la Commission de pacification de l'Ituri, créé en juillet 2003, a atteint son objectif. Étant donné que les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale s'élèvent à 350 000

dollars et les dépenses à 280 000 dollars, j'ai l'intention de demander aux donateurs

comment ils souhaitent que le solde soit utilisé.

V. Observations et recommandations

63. L'organisation d'élections dans la République démocratique du Congo sera évidemment une tâche redoutable. Malheureusement, le processus électoral a déjà subi d'importants retards. Cependant, malgré les problèmes de sécurité et les défis opérationnels et politiques, avec une détermination et un appui suffisants de la part du Gouvernement de transition, et avec l'aide des partenaires internationaux, les élections peuvent avoir lieu dans la République démocratique du Congo dans des délais raisonnables.

64. C'est au Gouvernement de transition qu'il incombe au premier chef de créer les conditions nécessaires pour instaurer la stabilité dans la période qui suivra la transition et d'assurer le succès du processus électoral. Je demande instamment aux dirigeants de la transition de ne pas penser à ce que le processus électoral peut leur apporter personnellement, à eux-mêmes et à leurs partisans immédiats, mais à ce qu'il peut signifier pour le peuple congolais et pour la République démocratique du Congo en tant que nation. Ces élections peuvent être un tournant dans l'histoire de la République démocratique du Congo. Elles peuvent déboucher sur le premier gouvernement vraiment représentatif depuis l'accession à l'indépendance, à un gouvernement qui pourra pour la première fois dans l'histoire de la République démocratique du Congo engager le processus d'édification nationale indispensable pour que le peuple congolais ait une chance de bénéficier de conditions économiques et sociales acceptables. Si les membres du Gouvernement de transition ont montré, par certains signes, qu'ils comprennent l'importance de ces élections, ils doivent faire encore davantage.

65. Je me félicite de l'adoption d'une Constitution qui met en place une structure assurant un équilibre entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, et créant un équilibre des forces au sein du pouvoir exécutif. Au cours de la période restante de la transition, qui sera particulièrement délicate, les membres du Gouvernement de transition doivent veiller à ce que les affaires publiques soient gérées d'une manière transparente et impartiale et doivent s'engager à accepter les résultats des élections.

66. J'ai formulé dans le présent rapport plusieurs recommandations dont l'application pourrait permettre à la communauté internationale d'aider le Gouvernement, y compris la signature d'un code de conduite et la création d'un Groupe de partenaires pour la bonne gouvernance. J'invite instamment les dirigeants de la transition à prendre ces engagements et je leur rappelle que la communauté internationale est prête à préparer la voie à un avenir politiquement stable et économiquement sain pour la République démocratique du Congo.

67. Je reste profondément préoccupé, comme le sont de nombreux partenaires internationaux du Congo, par la situation en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité dans le pays. Le Gouvernement de transition ne doit pas tolérer que des éléments armés d'anciennes factions soient dans une position où ils peuvent être manipulés politiquement au cours de la période électorale. L'aspect déterminant,

c'est qu'au lendemain de la transition, la stabilité de l'Etat dépendra de sa capacité à assurer la sécurité de son peuple. Je me félicite des efforts déployés par l'Union européenne et les Etats Membres pour fournir une aide à cet égard, mais c'est finalement le Gouvernement de transition qui est responsable au premier chef. Le problème ne consiste plus à établir des plans pour la réforme du secteur de la sécurité, mais à veiller à l'existence des ressources nécessaires à leur mise en oeuvre. Le Gouvernement doit assurer le paiement transparent des salaires et traitements, un appui financier à un processus viable de brassage, et le financement des nouvelles brigades intégrées.

68. La détermination dont la MONUC et ses partenaires internationaux ont fait preuve dans l'appui au processus de transition a été un élément encourageant. Le travail politique effectué par le Comité international d'accompagnement de la transition et l'assistance souple fournie dans les domaines clefs tels que les opérations électorales et le brassage ont aidé le peuple congolais à réaliser des progrès concrets dans la mise en oeuvre du processus de paix. Je prie instamment les donateurs de concrétiser par des décaissements effectifs les contributions annoncées au budget des élections, afin d'éviter d'éventuels blocages dans les opérations électorales.

69. Il convient de féliciter la MONUC de l'action qu'elle a menée pour désarmer plus de 12 000 combattants en Ituri et pour renforcer le climat de sécurité dans le Nord et le Sud-Kivu. Les progrès réalisés dans ces deux secteurs vitaux ont montré que des changements réels sont possibles dès lors que l'on dispose des moyens militaires appropriés. C'est dans ce contexte que je recommande au Conseil de sécurité d'envisager d'accroître l'effectif militaire de la MONUC de 2 590 militaires de tous grades afin de le porter à 19 290 militaires au total. Ce personnel militaire supplémentaire, qui ne serait déployé que provisoirement pendant la période des élections et la période qui suivra immédiatement, pourrait jouer un rôle important pour assurer la stabilité de zones extrêmement volatiles et l'exercice du droit de l'électorat de participer au processus, tout en veillant à la sécurité de la MONUC et du personnel des autres organisations internationales dans les secteurs à haut risque.

70. Je recommande également que le Conseil de sécurité envisage de renforcer l'élément police civile grâce à 261 policiers civils et 5 unités de police formée supplémentaires, afin de permettre la conduite d'activités dans le domaine de la formation et du renforcement des institutions, comme indiqué dans les paragraphes 48 à 57 ci-dessus. Après des années d'encouragements à adopter un programme viable dans ces deux domaines, le Gouvernement de transition a maintenant montré qu'il était réellement prêt à le faire. A ce stade, un appui supplémentaire de la MONUC, tout en contribuant à assurer la stabilité et l'ouverture politique pendant le processus électoral, serait également un moyen de renforcer dans une optique de long terme les capacités de la police nationale.

71. L'appui logistique que la Commission électorale indépendante a demandé à la MONUC pour le transport du matériel électoral entre Kinshasa et les 145 territoires et 21 villes posera un problème majeur. Étant donné les moyens de transport dont elle dispose, la MONUC sera la seule organisation capable de fournir cet appui. La République démocratique du Congo n'est malheureusement pas équipée pour entreprendre cette tâche et il serait plus coûteux et probablement plus risqué d'en confier l'exécution à une entreprise internationale privée sous-traitante que d'utiliser l'infrastructure de la MONUC. Je recommande donc au Conseil de sécurité d'envisager de confier à la MONUC un mandat à cet effet, comme indiqué plus haut aux paragraphes 58 et 59.

72. Les élections qui vont avoir lieu prochainement en République démocratique du Congo ouvrent des perspectives de stabilité, et pas seulement dans ce pays. Elles seront aussi un facteur de stabilité dans la sous région. On peut fermement espérer que grâce à la stratégie et aux recommandations formulées dans le présent rapport — y compris celles qui s'adressent au Gouvernement de transition et celles qui sont soumises à l'examen des donateurs internationaux et du Conseil de sécurité — cet objectif longtemps poursuivi peut être atteint.

73. Pour conclure, je voudrais féliciter mon Représentant spécial et les femmes et les hommes de la MONUC, la famille des Nations Unies et les partenaires internationaux pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés, dans des conditions qui comportaient souvent un risque pour leur personne, au service de la paix dans la République démocratique du Congo. Je voudrais aussi féliciter les Congolais pour le courage et la clairvoyance dont ils font preuve face aux nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés pour que leur pays connaisse une stabilité durable.